

ÉCHOGRAPHIE OBSTÉTRICALE

Description :

L'échographie obstétricale ou de grossesse est un moment unique qui vous permet de voir votre bébé pour la toute première fois. Cet examen est sans danger pour le fœtus.

Avertissements et précautions :

Si vous avez effectué un examen en endoscopie (rectoscopie, colonoscopie, gastroscopie) depuis moins de 12 heures, aviser le département d'imagerie médicale.

Préparation :

- Boire 500 ml d'eau 1 heure avant l'examen.
- Ne pas uriner.
- Apportez vos rapports d'examens antérieurs en lien avec cette grossesse.

Procédure :

- Vous êtes couchée sur le dos.
- Pour obtenir des images, le technologue en imagerie médicale applique une sonde sur la peau. Cette sonde émet des ultrasons qui traversent les tissus et sont retournés sous forme d'un signal. L'échographie est un examen indolore, sans contre-indication. Le technologue effectue plusieurs images des organes dans différents axes.
- Par la suite, l'examen peut être contrôlé par un radiologiste.
- Durée de l'examen est d'environ 30 à 40 minutes.

Consignes après l'examen :

Aucune consigne après l'examen.

Résultats de l'examen :

Aucun résultat ne vous est transmis après votre examen. Le radiologue évalue les images produites par le technologue et fait un rapport en décrivant les constatations visualisées sur les images. Le rapport sera par la suite envoyé à votre médecin qui vous donnera les résultats.